

Initiatives ministérielles

Notre gouvernement, vous le savez, est convaincu des bienfaits de l'immigration pour le Canada. Nous croyons que le Canada doit préserver sa réputation d'ouverture envers les réfugiés, mais nous croyons également que notre politique à l'égard des immigrants et des réfugiés doit faire l'objet d'un contrôle serré pour protéger l'ensemble des Canadiens et des Canadiennes.

Je terminerai en comparant les criminels et les fraudeurs à ces mauvaises herbes qui envahissent très souvent, voire même toujours, notre jardin. En peu de temps, elles empiètent sur l'espace réservé aux plantes que nous avons décidé de cultiver et si, au moment de la récolte, les mauvaises herbes ont pris le dessus, nous nous demandons s'il n'aurait pas mieux valu laisser la pelouse intacte. Ne nous privons pas des fruits que nous pouvons récolter. Enlevons tout de suite les mauvaises herbes qui sont en train de s'enraciner et assurons-nous d'avoir à la portée de la main les outils qu'il faut pour faciliter l'entretien de notre jardin. Et c'est comme cela que nous pourrions bâtir un meilleur Canada.

M. Osvaldo Nunez (Bourassa): Monsieur le Président, j'écoutais avec attention le discours de mon collègue d'Outremont et je pense que beaucoup d'électeurs d'origine immigrante vont être très étonnés de la teneur de ce discours qui semble anti-immigration. Il nous dit qu'il y a dix ou cent fraudeurs. Vous croyez qu'il vaut la peine de légiférer un projet de loi très controversé pour solutionner cinq ou dix cas qu'on aurait pu régler par la voie administrative, sans besoin d'un projet de loi très controversé, qui est critiqué par les avocats spécialisés en immigration, par le Conseil canadien pour les réfugiés et par les Églises?

Vous avez mentionné le courrier international. Les douaniers vont pouvoir fouiller ce courrier. Les agents d'immigration vont pouvoir saisir ce courrier. Qui va dire: «On ouvre cette lettre, mais pas celle-là»? Enfin, ne croyez-vous pas qu'il va y avoir des abus? Le courrier est inviolable partout dans le monde. Comment pourrait-on aller si loin que de laisser à de simples fonctionnaires qui ne sont pas des juges et qui n'ont pas une formation en droit la permission de procéder à la saisie du courrier? Pouvez-vous me répondre?

M. Cauchon: Monsieur le Président, nous sommes au Canada dans une société que l'on dit libre et démocratique et sommes également, d'abord et avant tout, dans une société de droits. Je pense que le projet de loi dont la Chambre est saisie est un projet de loi qui reflète les intentions d'un gouvernement responsable.

Vous savez, dans une société, il y a des gens qui font des demandes extrémistes, que ce soit d'un côté ou de l'autre. Il est bien évident, dans ce cas-ci, qu'il y a des gens qui auraient voulu ne pas nous voir légiférer, alors que d'autres auraient voulu nous voir légiférer à l'extrême.

• (1635)

Le gouvernement, qui est un gouvernement libéral, a choisi une voie mitoyenne, c'est-à-dire une solution que l'on dit raisonnable. Je suis surpris de constater que mon collègue semble épaté par cette solution raisonnable, ou semble trouver que les mesures que nous prenons sont des mesures extrêmes. Bien au contraire, les mesures que nous prenons visent d'abord et avant tout à protéger également ceux qui font une demande au Canada à titre

de terre d'asile pour venir se joindre à la grande famille canadienne.

Comme je l'ai mentionné dans le cadre de mon exposé, il suffit souvent d'un seul méfait, d'un seul acte criminel pour briser ou ternir la réputation de toute une communauté. Moi-même, à titre de député d'Outremont, je dois dire que dans la partie ouest de mon comté, il y a une population de néo-Canadiens dont je suis particulièrement fier, des gens qui se sont très bien intégrés au Canada, bien intégrés au Québec, bien intégrés au milieu, et qui y vivent paisiblement. Je sais, pour les avoir côtoyés, à quel point, malheureusement, la réputation de ces communautés est fragile.

Je me réjouis, et il me fait plaisir de me joindre au ministre de l'Immigration pour faire la promotion de ce projet de loi qui va faire en sorte que les gens qui ont vraiment besoin de l'aide du Canada comme terre d'accueil, comme terre d'asile, vont pouvoir trouver une société juste et équitable qui saura bien les accepter, évidemment une terre d'asile où on pourra filtrer aux frontières ceux que je pourrais qualifier d'indésirables, si je puis utiliser ce terme.

Je suis loin d'avoir peur des abus. Je suis toutefois un peu surpris d'entendre mon collègue de Bourassa dire qu'on va laisser cela entre les mains de simples fonctionnaires. Je tiens à vous dire, M. Nunez, que depuis mon arrivée le 25 octobre, j'ai eu à côtoyer ceux que l'on appelle les fonctionnaires, et je peux vous dire que dans bien des cas, ce sont des gens qui sont extrêmement compétents et qui voient, dans bien des cas, beaucoup plus juste que vous et moi. Il me fait plaisir de leur confier un peu de pouvoir, à condition que ce pouvoir ne soit pas arbitraire, et le ministre de l'Immigration a porté attention à cela.

Le vice-président: Je rappelle au député d'Outremont qu'il ne faut pas utiliser le nom d'un député, mais plutôt le nom de son comté. Je sais que c'est la première journée de nos travaux et qu'il y portera attention à l'avenir.

[Traduction]

M. Randy White (Fraser Valley-Ouest): Monsieur le Président, je suis très heureux de traiter de ce projet de loi aujourd'hui, car je m'y intéresse personnellement depuis plusieurs mois. J'ai même eu connaissance d'un cas précis dont je vous parlerai sous peu, celui de M. José Salinas Mendoza. Lorsque je vous aurai exposé le cas de M. Mendoza, vous serez tous consternés devant la situation qui règne dans ce pays, mais avant de vous entretenir de ce sujet, j'aimerais commenter certaines déclarations faites ici aujourd'hui.

J'ai encore entendu des députés affirmer que les criminels ne représentaient qu'une faible minorité des immigrants au Canada. Cela est évident. Le présent gouvernement libéral a reçu de 250 000 à 280 000 immigrants par année et, bien que nous ne soyons pas d'accord avec ce grand nombre, nous ne sommes pas opposés aux principes fondamentaux de l'immigration au sein de notre société. Chaque fois que nous abordons cette question, il semble que le gouvernement nous présente des statistiques et des données démographiques pour prouver qu'il s'agit en réalité d'une faible minorité et qu'il n'est pas nécessaire d'y consacrer trop d'efforts.

Cela me rappelle une discussion que j'ai eue récemment avec un agent, un membre de la Commission des libérations conditionnelles. J'avais demandé la démission de plusieurs membres de la Commission des libérations conditionnelles parce qu'ils avaient libéré, après 16 mois, un détenu qui devait demeurer